Réunis à Vannes, les plaisanciers veulent concilier la préservation de la nature avec leurs droits

Publié le 24 mars 2022 à 19h00 le télégramme

Patrice Millot, chargé en communication à l'Unan56, son président Alain Zins et Louis Penhouet, président de l'Unan France.

Les associations de plaisanciers, réunis en assemblée générale à Vannes, déplorent les rapports qu'ils ont avec certains gestionnaires de ports.

Née en 1992, l'Union nationale des associations de navigateurs (Unan France) fédère les associations locales de navigateurs de plaisance. Elle se décline en unions départementales ou régionales, couvre presque la totalité du littoral français (sauf le Nord) et concerne la pratique de la voile et du bateau à moteur.

« Dans certaines zones de mouillage, nous déplorons que les plaisanciers ne soient pas assez écoutés »

Mercredi 23 mars, à la Maison des associations de Vannes, son président, Louis Penhouet, a réuni seize présidents et membres locaux, dont Alain Zins, le président de l'Unan 56 depuis juillet 2021, pour son assemblée générale annuelle.

La plaisance de demain en réflexion

« Nous réfléchissons à la plaisance de demain, souhaitons fédérer les navigateurs et préserver la nature et les droits des plaisanciers. Il faut conserver les zones de protection forte, tout en améliorant les rapports avec les gestionnaires de ports car, dans certaines zones de mouillage, nous déplorons que les plaisanciers ne soient pas assez écoutés », a conclu Louis Penhouet.

UPPM revue de presse